


<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2018</p> <p>N° 89 / 2018</p>	
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 17</p> <p>Absents : 13</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Votants : 18</p> <p>Pour : 18</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSANI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Abdoullatuf MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mariama MHIDINI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Attoumani Black ABDULLAH, Elline HEDJA, Hidahya MAHAFIDHOU, Angatahi MELA, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, El Farsi SAID, Fatima SALIM, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.</p>
<p>Objet :</p> <p>Attribution du marché 006/2018 « accompagnement à l'élaboration du PCAET »</p>	<p><i>Procuration : Hidahya MAHAFIDHOU à Ismaila MDEREMANE SAHEVA</i></p> <p><i>L'an deux mille dix-huit, le 16 du mois de décembre, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 1^{er} décembre 2018 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Saandia BOINA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p>NOTA :</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 20/12/2018</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 	<p>Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p>Vu la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;</p> <p>Vu l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics</p> <p>Vu l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.</p> <p>Vu la délibération CCSud n°77 du 4 novembre 2018</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 2018</p> <p>Considérant la convention de groupement de commande signée avec l'Agence Française de Développement concernant un marché de prestation intellectuelle pour l'accompagnement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).</p> <p>Monsieur le Président rappelle qu'un marché (n°06/2018) pour une Mission d'Assistance à l'élaboration du PCAET a été lancé par la Communauté de Communes sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Cette consultation a été publiée le 30 octobre 2018 (sous référence CCSud_976_A_20181025W2 sur marches-secure.fr) pour une remise des offres fixée au 30 novembre 2018 à 12h00. La consultation comprenait 1 lot. Les membres de la Commission d'Appel d'Offre de la Communauté de communes se sont réunis le 16 décembre 2018 à 8h45 afin de procéder au choix de la meilleure offre sur les 3 reçues, au regard des critères de sélection.</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir le prestataire suivant</p> <p>Groupement « Eco-stratégie Réunion » - « Planète Publique »</p> <p>Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>DÉCIDE</p> <p>De retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.</p> <p>D'approuver les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité plus haut.</p> <p>D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.</p> <p>Ainsi votés, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Fait à Bandrélé, le 19 Décembre 2018</p> <p>Le Président</p>   <p>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p>	